

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

⑰

N° 81 04901

Se référant : au brevet d'invention n° 81 03684 du 19 février 1981.

⑤④ Boîte avec croisillon.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). B 65 D 5/48, 25/04, 85/32.

②② Date de dépôt..... 6 mars 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 36 du 10-9-1982.

⑦① Déposant : FLAX Valère, résidant en France.

⑦② Invention de : Valère Flax.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire :

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

Le présent certificat d'addition est un important perfectionnement du brevet d'invention demandé le 19 février 1981 sous numéro 8103684. La description qui suit, accompagnée de ses dessins en facilite la compréhension/

5 Les ailettes mobiles 5 - 5' en figure 1, destinées à recevoir dans leurs encoches 4 une lame qui traversera, pour les immobiliser dans leur position érigée, sont intégralement constituées de la masse même d'une bande 1 qui recouvre l'étendue du fond de la boîte 17.

10 Les contours 15 - 15' des parties mobiles desdites ailettes 5 - 5' en sont découpées par les entailles 18 représentées dans les figures 1 et 2. Les entailles 18 appliquées dans ladite bande 1 commencent en point 19 allant jusqu'au point 19' en suivant les contours des ailettes qui pourront être érigées
15 autour d'une ligne 20 illustrée en pointillé, reliant ces deux points, toute l'étendue de ladite bande qui entoure les entailles 18 demeurant couchée sur le fond 17 de la boîte sur lequel elle sera ancrée par tout moyen adéquat, non illustré, soit par collage ou agrafage, soit qu'elle est enserrée par les deux parois laté-
20 rales de la boîte.

Selon une réalisation préférentielle non limitative de l'invention, telle que représentée dans les figures 1 et 2, deux extrémités³ de la bande 1 sont prolongées au delà des rebords 22 - 22' des deux autres parois adjacentes 17 de la boîte pour
25 constituer frontalement deux parois latérales relevées suivant les plis 21. Les parois des quatre côtés ainsi relevés de la boîte seront définitivement assemblées les unes avec les autres par tout moyen généralement appliqué dans l'industrie des cartonnages.

30 Un avantage remarquable réalisé par l'invention consiste en ce que toute opération manuelle pour positionner les ailettes est supprimée étant que les contours des ailettes sont taillés intégralement dans la masse même de la bande qui est superposée sur le fond de la boîte.

35 Selon l'invention des tracés de pré-plier 20 sont appliqués à la base des ailettes, qui les font soulever du plan de la bande par suite de la compression localement exercée sur la masse du carton lors de l'application des lignes de ce pré-plier

en leur conférant une position légèrement inclinée, ceci, sans aucune intervention manuelle.- La mise des ailettes en position complètement érigée est ainsi grandement facilitée pour la mise en place de la lame que l'on aura à faire glisser en sens 5 perpendiculaire dans les encoches centrales 4 des ailettes qu'elle devra immobiliser dans leur position verticalement érigée lorsqu'elles seront en service.

D'autre part, une économie importante de carton est réalisée, du fait que le corps même de la boîte est constitué par deux 10 simples bandes linéaires, se croisant, dont celle, présentant les entailles 18 formant les ailettes 5 étant superposée dans sa partie centrale sur l'autre bande, les bords de ces deux bandes qui dépassent les faces superposées étant relevés et mutuellement rapprochés pour constituer les quatre côtés latéraux de la 15 boîte. Cette manière d'assemblage qui est l'une des caractéristiques de l'invention, permet d'éviter des découpes de contours compliqués qui, dans le passé, constituaient d'habitude des larges surfaces des pattes qui élargissaient les parois de la boîte pour être collées à la face des parois frontales pour les 20 assembler avec les côtés latéraux de la boîte.

En effet, selon l'invention, les bords des deux bandes superposées en position croisée dans leur parties centrales ne présentent pas de tels contours compliqués de pattes latérales, les bords relevés des extrémités des deux bandes superposées 25 pouvant être assemblés par exemple par agrafage pour constituer les quatre côtés de la boîte.

Un autre avantage important de l'invention est que les deux bandes croisées, dont sera constitué le corps de la boîte, peuvent être réalisées en deux matériaux différents. Ainsi, une bande peut 30 être découpée dans du carton compact, tandis que l'autre bande pourra être formée soit en carton ondulé soit d'une matière synthétique compacte ou expansée.- L'une des bandes pourra être plus longue que l'autre, pouvant former le couvercle de la boîte pour être rabattu autour d'une ligne de pliage.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Boîte caractérisée en ce que les contours des parties mobiles des ailettes dont seront formées les cases d'un croisillon sont taillées intégralement dans la masse de l'étendue d'une bande qui longe le fond de la boîte celui-ci passant sous la face inférieure de ladite bande dans laquelle sont taillées les ailettes mobiles.
5
2. Boîte suivant revendication 1, caractérisée en ce que les extrémités de la bande portant les entailles des ailettes se continuent au delà des entailles et sont relevées pour constituer deux parois frontales de la boîte.
10
3. Boîte suivant revendication 1 et 2 caractérisée en ce qu'elle est formée de deux bandes qui se croisent perpendiculairement, étant superposées dans leurs parties centrales, leurs étendues qui dépassent les endroits superposés étant relevées et réciproquement assemblées pour constituer les quatre côtés latéraux de la boîte.
15
4. Boîte selon revendications 1 et 3 caractérisée en ce que les deux bandes se croisant dans leurs parties centrales superposées sont constituées de deux matériaux différents.

PL.I/2

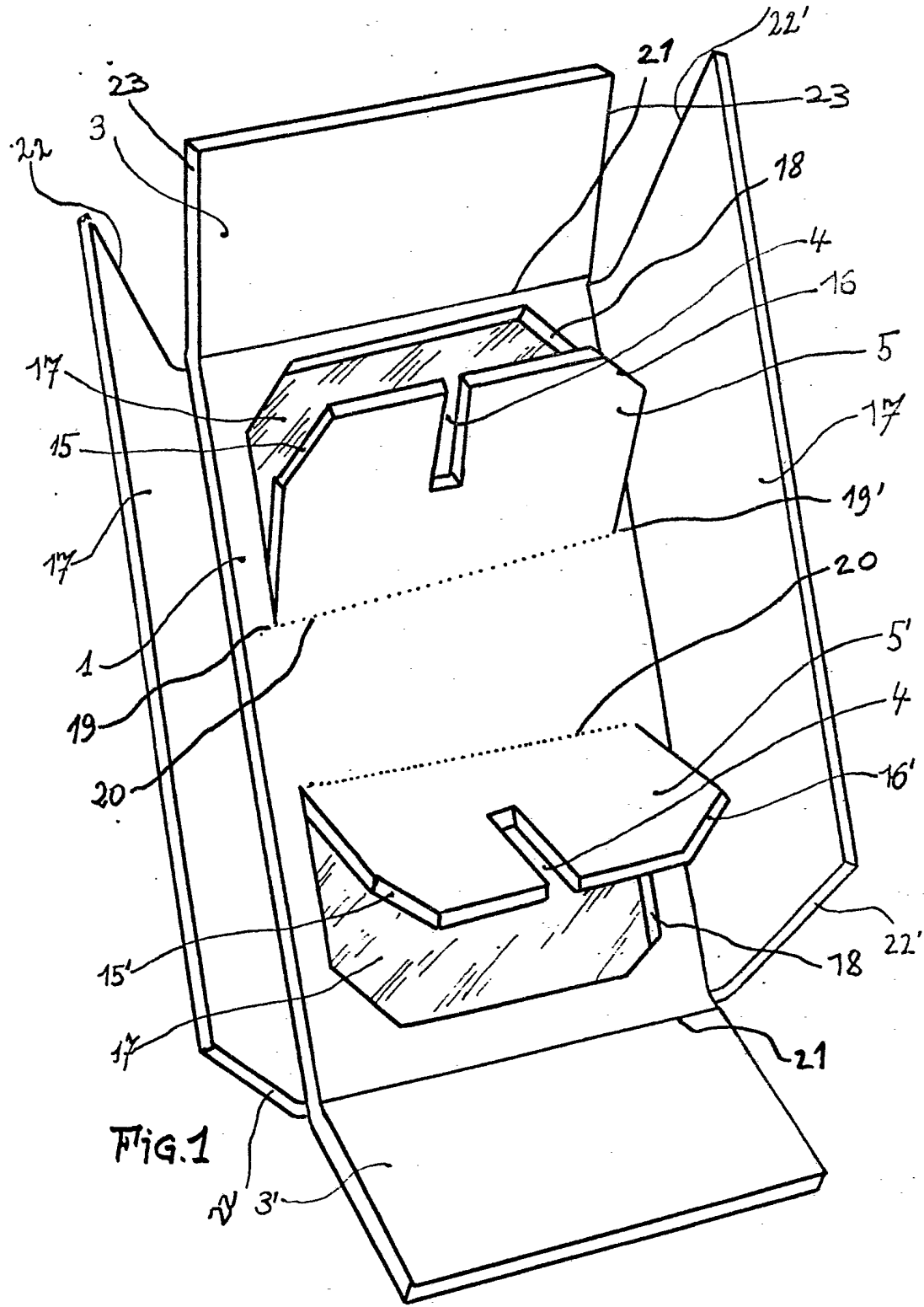


FIG.1

Pl. II/2

